BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

## BODACC « A »

## Annonce n° 1621

## 89 – YONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS

## Ventes et cessions

340 051 713 RCS Sens.
**BIO +.**
*Forme :* Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
*Capital :* 1034137.90 EUR.
*Adresse :* 1 B, Rue Thénard, 89100 Sens.
*Oppositions :* Art. L.236-21 du code de commerce.
*Commentaires :* Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2020, les sociétés BIO+ (société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.034.137,90 euros, dont le siège social est sis 1 bis, rue Thénard à Sens (89100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 340 051 713) et MEDIBIOLAB (société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 4.990.860 euros, dont le siège social est 5 boulevard du Chinchon à Montargis (45200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 330 176 710), ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif sous conditions suspensives, aux termes duquel BIO + ferait apport à MEDIBIOLAB de sa branche complète et autonome de patientèle de laboratoire d'analyses de biologie médicale constituée des deux sites actuellement exploités 9 rue de la Faïencerie et 1 chemin des Ormeaux à Montereau-Fault-Yonne (77130), selon les modalités suivantes : 1. Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité de la société apporteuse dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : - L'actif total apporté s'élève à : 4.256.673,32 € - Le total du passif pris en charge s'établit à : 375.474,22 € - L'actif net apporté est donc de : 3.881.199,10 € 2. Montant de l'augmentation de capital : la société bénéficiaire augmentera son capital social d'une somme de 267.390 euros au moyen de la création de 2.971 nouvelles, d'une valeur nominale de 90 euros chacune, qui porteront jouissance à la date de réalisation fixée provisoirement au 30 juin 2021, en rémunération de l'apport de la société apporteuse. 3. Montant prévu de la prime d'apport : la différence entre la valeur des biens apportés et l'augmentation du capital de la société bénéficiaire, soit une prime d'apport de 3.613.809,10 euros, sera inscrite à un compte « prime d'apport ». 4. Date d'effet : 1er janvier 2021. 5. Le projet d'apport a été déposé : - pour la société bénéficiaire, au greffe du tribunal de commerce d'Orléans, le 21 décembre 2020, et - pour la société apporteuse, au greffe du tribunal de commerce de Sens, le 21 décembre 2020..